



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Réouverture du bureau municipal à compter du lundi 15 juin 2020

Afin de vous protéger ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale, nous demandons à tous les citoyens de bien respecter le protocole d'hygiène que nous avons mis en place en référence aux directives gouvernementales et de la santé publique.

Prenez note que toutes les consignes en vigueur DEVRONT être respectées.

- 1) **LA PRISE DE RENDEZ-VOUS** : Bien que le bureau soit ouvert sur les heures habituelles, la prise de rendez-vous demeure la plus sécuritaire pour tous. Nous vous prions de contacter la secrétaire pour la prise de rendez-vous avec l'ensemble des employés au 450 785-2755, poste 21.
- 2) **UNE SEULE ENTRÉE** : La seule entrée possible est désormais la porte principale à l'avant du bureau municipal. Afin d'éviter le croisement entre les personnes, vous serez donc invité à sortir par la porte arrière.
- 3) **LIMITATION DU NOMBRE DE PERSONNES À L'INTÉRIEUR** : À votre arrivée, vous devrez respecter le nombre de pastilles de distanciation au sol. Celles-ci comblent le nombre de personnes possible à l'intérieur en même temps. À noter qu'une seule personne à la fois sera acceptée à la réception et c'est pourquoi nous vous demandons dans la mesure du possible de ne pas être accompagné.
- 4) **LAVAGE DES MAINS OBLIGATOIRE À L'ARRIVÉE ET À LA SORTIE** : Une machine distributrice de solution désinfectante sera à votre disposition avant de vous présenter au comptoir de la réception. De plus, en quittant nous vous demanderons de vous laver les mains dans la salle de bain sur votre chemin et de sortir en appuyant sur la barre panique de la porte arrière avec le poids du corps.
- 5) **RENDEZ-VOUS AVEC LES EMPLOYÉS** : Toute personne désirant rencontrer un employé avec ou sans rendez-vous doit obligatoirement passer par la réception, qui vous autorisera l'accès à l'employé après s'être assuré de votre état de santé avec le questionnaire usuel. Aucun citoyen n'est autorisé à circuler dans le bureau municipal sans avoir respecté cette directive.
- 6) **PORT DU MASQUE** : Le port du masque est fortement recommandé. Aucun masque ne sera fourni par la municipalité donc nous vous demandons de le prévoir.
- 7) **ÉTAT DE SANTÉ, SYMPTÔMES** : Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 n'est pas admise dans notre établissement.

Nous vous encourageons fortement à nous contacter au préalable par téléphone au 450 785-2755 ou par courriel au info@saintrochderichelieu.com si vous désirez obtenir une information municipale. Nous vous invitons également à utiliser les services en lignes pour effectuer le paiement de vos taxes municipales.

Merci de votre précieuse collaboration et du respect de ses mesures pour le bien être de notre municipalité.

